

COMMUNE DE SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (Haute-Corse)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 7 avril 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Me Marie-Anne PIERI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : **Mme Madeleine PIERONI**, en son vivant dt à GAP (05000), vve de Mr Paul-Philippe PASQUALINI, née à SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (20230), le 20 avril 1914, décédée à SAN-NICOLAO (20230) le 24 septembre 1996.

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (HAUTE-CORSE) :

Un bâtiment mitoyen comprenant un rez-de-chaussée, trois étages, et greniers au-dessus cadastré **section A n°1136** Idit PENTI (00 ha 01 a 38 ca).

Lot n°17 : au 3^{ème} étage, un fugone et une cuisine avec accès à la charpente sous toiture.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI